



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 11 septembre 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le dix-huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN	X		
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	Isabelle CORNETTE
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X		
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN	X		
Charles HEINE	X		
Isabelle HIGUET (WEISS)	X		
Sébastien KOUN	X		
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)		X	Alain COURCELLE
Emmanuel LEVAUX	X		
Christine MANGIN (BOESPFLUG)	X		
Fabrice MAUFAY		X	Frédéric DROUIN
Damien POISOT	X		
Raphaël REYSZ	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	17
Présents :	14
Votants :	17

Date de la convocation
05 septembre 2024

Secrétaire de séance
Céline CARRERE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Céline CARRERE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Informations diverses :**

- Rajout de plusieurs points : demande de subvention à l'ANS, vente maison Hornecker
- Démission de Monsieur Damien POISOT pour cause de déménagement dans une autre région. Isabelle HIGUET le remplacera au DIMETSVO.
- Adoption du CR du 18 juillet 2024
  
- Lotissement : les travaux avancent bien mais un mois de retard sur le démarrage. Monsieur le Maire a déjà reçu quelques personnes intéressées dont certaines ont fait une réservation de terrain.
  
- Travaux école : réfection du préau terminée. Les enseignants sont très contents. La renaturation de la cour d'école a également débuté. Pose du dernier panneau photovoltaïque sur le toit de l'école le vendredi 06/09 dernier.
  
- Petit collectif : gros soucis durant les travaux de toiture. Beaucoup d'infiltrations d'eau dans les logements et les cellules commerciales.

***Départ de Monsieur Fabrice MAUFAY à 20h30.***

- Pose d'un distributeur à œufs devant la boulangerie.
- MSP : la coordinatrice, Madame Carole MATT, est venue pour parler des plans. Il faudra passer par une procédure adaptée.
- Terrain rouge : il se dégrade. Il y a eu l'AG de l'ASV en juin dernier => rupture du dialogue ! Ils ne jouent plus sur Volstroff, il faut redynamiser le club.

**Objet : Encaissement des chèques Anim Ados**

Rapport :

Dans le cadre des animations Anim Ados de cet été, les participants ont réglé par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le montant total de cette recette s'élève à ... détaillé comme suit :

- Semaine du 08 au 12/07 : 70 € par enfant
- Semaine du 22 au 26/07 : 70 € par enfant
- Semaine du 12 au 16/08 : 64 € par enfant
- Nombre de chèques : 40
- Total : 4 186.00 €

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les chèques d'Anim Ados 2024.

**Objet : Spectacle Julien STRELZYK**

Rapport :

Le 29 novembre prochain, Monsieur Julien STRELZYK sera à l’affiche de son nouveau spectacle « L’argent immobilier », à la salle Arc-en-Ciel de Volstroff.

Dans le cadre des réservations de places, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d’en autoriser l’encaissement, uniquement par chèque, à l’ordre du Trésor Public. Le prix est fixé à 12 € le billet.

Motion :

Le **C**onseil **M**unicipal,

**Après** avoir entendu l’exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L’UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les réservations des billets pour le spectacle de Julien STRELZYK au tarif de 12.00 €/billet.

**Objet : DETR 2025 – Réaménagement du terrain rouge**

Monsieur Denis BELLINGER, adjoint au maire, explique à l'assemblée que dans le cadre du maintien de nos équipements sportifs, mais également dans un souci de redynamisation du club AS Volstroff, il serait souhaitable de transformer le terrain de football en schiste en terrain en gazon.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet de Transformation du terrain rouge en terrain de football en gazon au titre du budget primitif 2025,
- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 50% du coût prévisionnel HT de l'opération, soit 60 000,00 €.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	120 000,00 €	DETR/DSIL	60 000,00 €	50,00 %
		Autofinancement	60 000,00 €	50,00 %
TOTAL HT	120 000,00 €	TOTAL HT	120 000,00 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,  
**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire l'opération au programme des travaux de l'année 2025,
- **Décide** d'adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025.

**Objet : DETR 2025 – Projet de création d’une maison de santé pluridisciplinaire**

Monsieur le Maire informe que le dossier de demande de subvention pour le projet de création d’une maison de santé pluridisciplinaire au titre de la DETR 2024 a été refusé.

Aussi, il convient d’en refaire la demande au titre de la DETR 2025.

Pour mémoire, afin de pallier à la désertification médicale sur le territoire, une maison de santé a vu le jour sur la commune voisine de Metzervisse.

Seulement, la crise sanitaire liée à l’épidémie de la covid 19, mais aussi les départs en retraite de plusieurs médecins sur le secteur, ont donné une charge de travail supplémentaire, nécessitant le recrutement de nouveaux praticiens, rendant ainsi les locaux de la maison de santé de Metzervisse trop étroits pour accueillir tout le monde.

Il est donc indispensable pour le bon fonctionnement et la bonne prise en charge des patients de pouvoir créer une antenne de la maison de santé de Metzervisse sur la Commune de Volstroff.

Dans cette perspective, la Municipalité propose d’inscrire cette opération à la section investissement du budget 2025.

Le coût prévisionnel des travaux est de 1 800 000,00 € HT, soit 2 160 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D’adopter le projet de Création d’une maison de santé pluridisciplinaire et d’inscrire la dépense au titre du budget primitif de l’année 2025,
- D’adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours de l’Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 50% du coût prévisionnel HT de l’opération, soit 400 000,00 €.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	1 800 000,00 €	DETR/DSIL	900 000,00 €	50,00 %
		Autres subventions	702 000,00 €	39,00 %
		Autofinancement	198 000,00 €	11,00 %
TOTAL HT	1 800 000,00 €	TOTAL HT	1 800 000,00 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de créer une maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire,

**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire l'opération au programme des travaux de l'année 2025,
- **Décide** d'adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025.

## Délibération n° 2024 / 72

### **Objet : Demande du reversement du fonds de concours à la CCAM**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de renaturation de la cour d'école, un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours de l'intercommunalité va être déposé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter le concours de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan à hauteur de 20 % du coût prévisionnel HT de l'opération, soit 28 064,00 €.

Cette somme représente 20 % de l'autofinancement de la Commune, déduction faite des autres demandes de subvention faites.

#### Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	140 320,00 €	Agence de l'Eau	84 192,00 €	60,00 %
		CCAM	28 064,00	20,00 %
		Autofinancement	28 064,00	20,00 %
TOTAL HT	140 320,00 €	TOTAL HT	140 320,00 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

#### Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de renaturation de la cour d'école,

**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Décide** d'adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de la Communauté de Commune de l'Arc Mosellan.

**Objet : Subvention ANS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de création d'un parcours sportif, il convient de solliciter un subventionnement de l'Agence Nationale du Sport.

**Plan de financement :**

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	317 161,81 €	Autofinancement	83 551,00 €	26.00 %
		ANS	233 610,81 €	74,00 %
TOTAL HT	317 161,81 €	TOTAL HT	317 161,81 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

**Motion :**

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,  
**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Décide** d'adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'ANS.

**Objet : Création d'un emploi technique**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail incombant aux agents techniques, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 01/01/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L332-14 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial sur la base du 1er échelon.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

<b>SERVICE</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF (nombre)</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF (nombre)</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	3	4	35h00

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Objet : Création d'un emploi administratif**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail incombant aux agents administratifs, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi administratif à temps non complet à compter du 01/01/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L332-14 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial sur la base du 1er échelon.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

<b>SERVICE</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b> <i>(nombre)</i>	<b>NOUVEL EFFECTIF</b> <i>(nombre)</i>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Administrative	Adjoints Administratif	Adjoint Administratif	0	1	20h00

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Objet : Installation d'une centrale de stockage d'électricité par batterie**

La société R&S (Renouvelables et Stockage) nous a fait part de son projet d'installer une centrale de stockage d'électricité par batterie sur le terrain d'un particulier, route de Guénange.

Un des responsables est venu sur place pour défendre son projet.

Aussi, il convient aux membres du Conseil Municipal de se positionner, sans pour autant que l'avis ne compromette, d'une façon ou d'une autre, le projet du « particulier ».

**Motion :**

Le **C**onseil **M**unicipal,

**A**près avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**A**près en avoir délibéré,

**A 4 VOIX POUR – 12 VOIX CONTRE et 1 ABSENTATION**

- **D**écide de ne pas donner son accord pour l'installation d'une centrale de stockage d'électricité par batterie.

**Objet : Signature de la promesse d'achat de la Maison Hornecker**

La Municipalité envisage de créer des petites maisons d'habitation à destination des seniors. Pour ce faire, il est essentiel d'acquérir la « Maison Hornecker » et le terrain attenant section 44 parcelle 215/14 d'une superficie de 1 987 m<sup>2</sup>, sise 1 rue des Eglantines à Volstroff.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

**Motion :**

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,  
**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

## **Délibération n° 2024 / 78**

**Objet : Acquisition parcelle REDLINGER**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la création d'un chemin pédestre reliant la route de Luttange au Lotissement « la Prairie », la Commune souhaite acheter à Madame REDLINGER Liliane une bande de terrain de 6 mètres de large d'une surface de 12.36 ares sur la parcelle n°64 section n°46, sur la base de 14 000 € l'hectare.

### Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Après** avoir entendu cet exposé,

**Après** en délibéré,

**A L'UNANIMITE**,

- **Décide** d'acquérir le terrain de Madame REDLINGER Liliane une bande de terrain de 6 mètres de large d'une surface de 12.36 ares sur la parcelle n°64 section n°46, sur la base de 14 000 € l'hectare
- **Autorise** Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

Gaëlle BESSIN

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

Charles HEINE

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

~~Sandrine LECLERC (PETITJEAN)~~

Emmanuel LEVAUX

Christine MANGIN (BOESPFLUG)

Fabrice MAUFAY

Raphaël REYSZ

Damien POISOT